

Un jeune délinquant sur quatre est une fille

L'Institut national de criminalistique et criminologie vient de publier une étude qui bouscule les idées reçues.

Quel est le profil type du jeune délinquant d'aujourd'hui ? L'Institut national de criminalistique et criminologie (INCC), en partenariat avec la VUB, a dressé un état des lieux de la délinquance juvénile en Région bruxelloise entre 2008 et 2012. La somme de cette recherche vient d'être publiée. On y apprend ainsi que 11 % des infractions signalées en Région bruxelloise concernent des mineurs, alors que les jeunes adultes (18 -25 ans) sont responsables de 13 % des faits constatés.

Au cours de la période étudiée, le taux des mineurs signalés aux parquets pour infraction a diminué de 34 %. Cette tendance lourde s'observe de manière internationale, mais est assez difficile à expliquer.

Un autre enseignement de l'étude proposée par l'INCC est l'augmentation constante de la part des filles dans le nombre des faits délictueux constatés. Elle est désormais de 25 % chez les mineurs et les jeunes de moins de 25 ans. On remarque cependant que la proportion de faits dus aux

filles diminue de manière significative à partir de 16 ans.

L'étude révèle également que contrairement à une idée reçue

fort répandue, la délinquance vénile n'est pas l'apanage d'un « noyau dur ». Seuls 24 % des mineurs signalés pour infractions sont impliqués dans plus de dix affaires, alors que les 3,5 % de jeunes qui ont commis plus de 10 faits sont responsables de 25 % des actes imputés à la tranche d'âge. ■

Délinquance juvénile : les signalements sont en baisse

BRUXELLES Une étude bat en brèche quelques idées reçues

► Le nombre des signalements a baissé de 34 % entre 2008 et 2012 sans qu'on puisse toutefois interpréter cette diminution.

► L'étude de l'INCC confirme aussi la féminisation de la délinquance enregistrée.

L'Institut national de criminalistique et de criminologie (INCC) vient de publier, en partenariat avec la VUB, un état des lieux de la délinquance juvénile enregistrée en Région de Bruxelles-Capitale entre 2008 et 2012 : un rapport méritoire dès lors que les chercheurs ont dû extraire leurs informations de bases de données qui ne sont pas

conçues pour ce type d'exploitation-là, et précautionneux parce que cette délinquance « enregistrée » - c'est-à-dire portée à la connaissance du système pénal - ne constitue en aucun cas un reflet fidèle de la délinquance effectivement commise « qu'on ne connaîtra jamais », insiste à ce propos Isabelle Ravier (INCC). Et encore les inévitables défaillances qui surviennent au niveau de cet enregistrement peuvent-elles influencer les chiffres dans des proportions parfois importantes. Le travail n'en livre pas moins divers enseignements intéressants.

1 Les signalements en baisse constante. La part des infractions perpétrées sur le territoire de la Région bruxelloise par les mineurs d'âge est évaluée à quelque 11 %, celle qui est imputable aux jeunes adultes (18-25 ans) avoisine les 13 %. Est-

ce beaucoup ? Difficile à dire : diverses considérations, méthodologiques notamment, rendent difficiles, voire impossibles, les comparaisons avec des études menées ailleurs. Ce qui est sûr en revanche, c'est que les taux de mineurs signalés aux parquets pour des infractions n'ont cessé de diminuer dans toutes les communes bruxelloises : il s'est globalement réduit de plus d'un tiers (34 %) entre 2008 et 2012. « C'est une tendance internationale à propos de laquelle on ne peut que hasarder des interprétations qui ont aussi bien trait au fonctionnement du système - est-il engorgé ? -, à des politiques policières déterminées ou encore à des changements conjoncturels : les vols de divers biens électroniques, par exemple, peuvent diminuer dans le temps même où la diminution de leur valeur marchande les rend moins attractifs »,

explique Isabelle Ravier. « Et l'on ne peut pas non plus d'emblée exclure que la délinquance ait effectivement diminué », ajoute Valentine Mahieu (INCC).

2 Une délinquance plutôt diffuse. Seuls 24 % des mineurs sont impliqués dans plus de deux affaires. Les 3,5 % de mineurs ayant commis plus de 10 faits sont responsables de 26 % de l'ensemble des faits imputés à des mineurs. « *L'hypothèse d'un noyau dur de mineurs auquel serait attribuée une majorité des faits qualifiés infractions est relativisée par les présents résultats* », observe Valentine Mahieu. Le constat vaut pareillement pour les jeunes adultes : les 3,4 % d'entre eux qui ont commis plus de 10 faits sont responsables de 25 % des faits imputés à leur tranche d'âge.

3 La proportion des filles augmente. Qu'ils concernent les mineurs ou les jeunes adultes, le constat est identique : la part prise par les filles dans la délinquance enregistrée a augmenté (lentement) ces dernières années pour atteindre les 25 %. Un phénomène que les chercheuses I. Detry et E. Goedseels avaient déjà souligné dans une étude qui avait observé une augmentation des jeunes filles signalées entre 1968 et 2005. S'agissant des filles, on constate cependant que le nombre des signalements diminue de façon significative à compter de l'âge de 16 ans (lire ci-contre).

4 Pas de rajeunissement de la délinquance. L'étude bat en brèche l'idée selon laquelle les mineurs signalés aux parquets sont de plus en plus jeunes. Ceux d'entre eux qui avaient 11 ans lors du premier signalement représentaient 1,9 % du total des mineurs signalés en 2008 et cette proportion n'a pratiquement pas varié durant les 5 années considérées par l'étude (2 % en 2012).

5 L'influence des facteurs socio-économiques. L'étude montre « *une relation très significative entre le taux de signalement et le contexte socio-économique (NDLR des communes dont les jeunes sont issus) sans permettre toutefois de préciser si ce lien relève d'une sensibilité et proactivité plus grande de la part de la police vis-à-vis des comportements des populations des communes plus défavorisées, d'une prise en charge informelle plus performante des problématiques délinquantes dans les communes aux conditions socio-économiques plus favorables, ou d'une propension à une délinquance d'exclusion plus importante dans un contexte défavorisé. Ces diverses composantes pourraient également interagir de façon conjointe* ». ■

STÉPHANE DETAILLE

ANALYSE

Des autorités moins paternalistes ?

Comment interpréter cette féminisation de la délinquance enregistrée ? « *La place de la femme dans la société a évolué, observe Valentine Mahieu, et peut-être peut-on voir la hausse du nombre des filles signalées comme l'atténuation, dans le chef des autorités, d'une forme de paternalisme qui tendrait à considérer les faits commis par une jeune fille avant tout comme les symptômes d'une situation de danger impliquant une prise en charge différente. Les filles étaient peut-être davantage considérées comme des mineurs en danger il y a quelques années tandis qu'elles seraient, à présent, plus facilement reconnues comme des "délinquantes". Mais il ne s'agit là que d'une hypothèse* ».

75 % d'affaires classées sans suite

S'interrogeant sur la qualification de « délinquance » prêtée à une série d'affaires impliquant de jeunes adultes (18-25 ans), l'étude de l'INCC constate que 74,7 % des 31.228 dossiers concernés entre 2009 et 2012 ont été classés sans suite, « *ce qui est comparable à ce qui est observé ailleurs en Belgique* ». Isabelle Ravier note par ailleurs à ce propos « *qu'un classement sans suite peut avoir été précédé d'une série d'autres décisions du parquet* ».

ST.I